

Fondamentaux pour une vie nouvelle - 5 jours

Contrat de formation

Entre

L'association Jardin Gourmand, représentée par Gérard Verret, formateur et président,
Association répertoriée à l'INSEE sous le N° 501 324 750 00014
Enregistrée au titre de la formation professionnelle sous le N° 42 67 03913 67,
exerçant ses activités de formation sous l'enseigne "Ecole Buissonnière ©"
Certifiée **DataDock** et référencée **Carif-alsace**
Dont le siège est 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye

Et (*nom du stagiaire*)

.....

est conclu

le présent contrat de formation, application du livre IX du Code du travail, et en particulier de l'article L920-13.

Article 1 - Durée de l'action de formation et lieu

La formation se déroulera sur la période du au

Ce qui correspond à une durée de 35 heures.

Lieu : 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye (Vallée de Villé)

Article 2 – Objectifs pédagogiques

Nombre de personnes pensent à changer de vie, insatisfaites de leur situation actuelle et des perspectives d'avenir. Changer pour une vie plus proche de leurs valeurs écologiques supposant une plus grande proximité avec la nature. Pour qu'une telle aspiration se transforme en véritable démarche il est indispensable de disposer d'une large culture générale dans les domaines « alternatifs » en particulier et d'être au clair avec ses aspirations profondes. D'où les principaux volets :

- Connaissance de soi
- Connaissance de l'environnement économique
- Connaissance des paramètres financiers, juridiques, administratifs

Article 3 – Compétences visées

Discernement entre les démarches utopiques et celles qui sont réalisables

Elargissement d'une idée initiale en l'enrichissant de nombreuses expériences

Sécurisation du projet émergent au regard des pièges et contraintes existants

Utilisation des multiples outils et structures permettant un accompagnement au démarrage

Les moyens pour poursuivre, de la manière la plus autonome possible, l'élaboration d'un projet professionnel clair et réaliste

Article 4 – Le programme

Avant toute quête, il est essentiel de prendre conscience des repères qui vont éclairer votre cheminement : avancées scientifiques et leçons de sagesse du Vivant, principalement.

Ensuite, pour broser un tableau très large du monde dans lequel nous nous trouvons, une place importante sera faite aux aspirations de notre temps et aux enjeux sociétaux, environnement et société. Ensuite, toute mise en pratique suppose que l'on prenne soin de son potentiel personnel : connaissance de soi, juste place, bonne santé physique et psychique. C'est alors qu'il deviendra productif d'aborder la culture générale économique, touristique, écologique, etc.

Tous ces paramètres ayant été abordés, la mise en forme d'un projet professionnel devient possible.

Article 5 – Public visé

Toute personne ressentant le besoin d'un changement et s'interrogeant sur la nécessité de faire de nouveaux choix, personnels et professionnels, plus en harmonie avec ses valeurs.

Article 6 - Les pré-requis

Aucun pré requis.

Article 7 – La progression pédagogique

La formation alternera les réflexions générales sur la thématique des enjeux de notre temps, de l'environnement, de notre société et les ateliers permettant de mettre progressivement ces informations en résonance avec nos sujets d'actualité et avec nos envies de changement.

Article 8 – Les moyens pédagogiques

- **Les exposés et discussions**

Présentation des sujets, des outils et partage des informations.

- **Les ateliers**

Des ateliers vont permettre à chacun d'apprécier combien les informations recueillies vont pouvoir être mises à profit dans des situations concrètes, personnelles ou collectives.

- **Les photocopiés**

Ils constituent une bibliothèque documentaire utile en fonction des besoins présents et à venir des stagiaires. Une partie en version papier, l'autre à télécharger selon les besoins de chacun.

- **Suivi après stage**

Mise en place d'un cercle de discussion afin de suivre l'évolution des réflexions des stagiaires, la mise en œuvre de leurs résolutions et de répondre à leurs questions.

Les questions susceptibles de rester en suspens à la fin de la semaine ou qui émergeront ultérieurement pourront être abordées dans le cadre du groupe de discussion.

Article 8 – Les moyens d'évaluation

Le contrôle des connaissances et le suivi de la progression de la formation s'effectuent au fur et à mesure des échanges, puis par un "bilan" : chaque soir (Fiche d'Incitation Personnelle) et en fin de stage (Plan d'action Personnalisé) avec retroplanning identifiant les actions à conduire dès le retour. Sanction de la formation : une attestation de stage sera délivrée.

Article 9 - L'encadrement de l'action de formation

La formation est dispensée par Gérard Verret, concepteur et fondateur de l'association Jardin Gourmand. Il a exercé pendant 30 ans comme expert-comptable et commissaire aux comptes libéral. Ce parcours est complété par une nouvelle période de 30 ans consacrée à l'exploration de multiples activités à caractère écologique. Ce parcours en fait un animateur pluridisciplinaire à même d'assurer le suivi continu des stagiaires tant pour les fondamentaux que pour le bilan de compétences.

Article 10 - Effectifs concernés par l'action de formation

La session accueille un maximum de 8 stagiaires.

Article 11 – Rétractation

Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat peut être résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 p. 100 du prix convenu. Le solde sera à régler lors de la formation.

Article 12 - Modalités de paiement ainsi que conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Le coût est de 500 euros : cette somme sera à régler comme suit :

- Un acompte de 30%, soit 150 euros à l'inscription, après le délai de rétractation de 10 jours.
- Le solde, soit 350 euros pendant le stage. Un échelonnement est possible.

L'organisme de formation s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre du présent contrat. A noter que ce tarif « modique » est rendu possible grâce aux interventions bénévoles de l'animateur. Si le stage ne se déroulait pas jusqu'à son terme, les frais ne seraient pas dus.

Fait leSignature du stagiaire

Signature du représentant de l'organisme de formation



JARDIN GOURMAND
3b, rue de Bassemberg
67220 LALAYE
Tél. 03 88 58 91 44

Programme

Principaux repères pour éclairer votre cheminement
Les avancées scientifiques : neurosciences et autres La sagesse des enseignements du Vivant Connaissance vs croyance
Identifier les forces en présence
Les aspirations de notre temps Les enjeux sociétaux : environnement, société Les réponses alternatives
Cultiver son potentiel personnel
Connaissance de soi Trouvez sa juste place Attention portée à notre santé physique et psychique
Culture générale en lien avec les démarches alternatives
Culture générale économique Culture générale en matière de relations Culture générale touristique Culture générale agricole Culture générale - écologie Culture générale - sources complémentaires de documentation Culture générale - domaines d'activité Quelques outils – gestion de projet Organisation administrative
Les acquis de la quête (1)
Harmonie entre activité professionnelle et vie personnelle Epanouissement, accomplissement, sens de la vie... Célébration de la vie
L'aboutissement du cheminement
Trouver sa voie ou trouver une destination ?

(1) En pratique, ce volet sera simplement esquissé ici ; il constitue en effet l'essentiel de la semaine "Trouver sa voie... transformer sa vie" qui prendra toute sa dimension grâce à ces multiples sujets qualifiés ici de « Fondamentaux »